

[www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)  
[sejour@mcsa34.com](mailto:sejour@mcsa34.com)  
04 67 79 23 40

Agrément Vacances Adaptées Organisées 04/2014 et  
Opérateur de voyages ATOUT FRANCE N°IM034120028

# Séjours



## Week end



« Permettre à des enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux d'être valorisés à travers la pratique d'activités sportives et culturelles adaptées à leurs capacités »



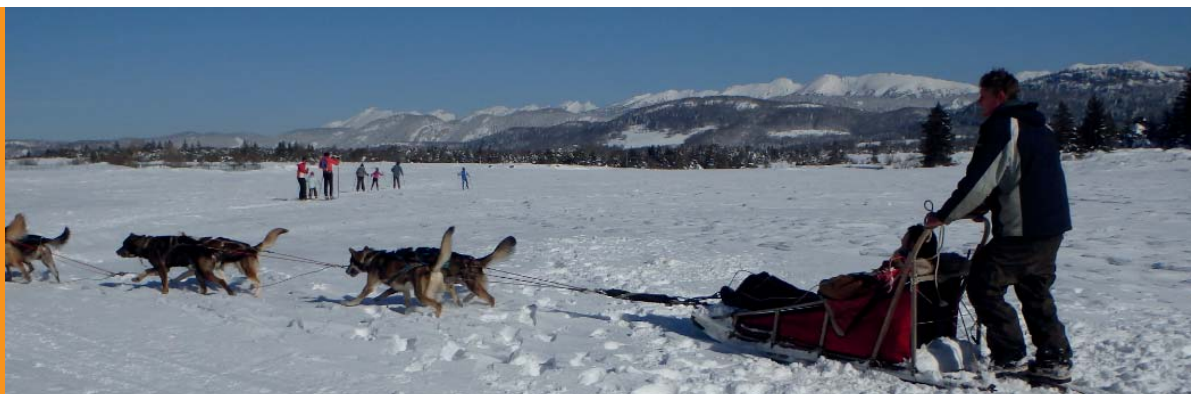


[www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)[sejour@mcsa34.com](mailto:sejour@mcsa34.com)

04 67 79 23 40

**Séjour****Hiver**

  
MONTPELLIER CULTURE SPORT ADAPTÉ

**20 au 27  
février  
2016**


Venez passer une semaine les pieds dans la neige...

Au programme diverses activités : ski, randonnée en raquette, patinoire, descentes en luge ... adaptées aux possibilités de chacun.

Autour de ces moments au grand air, vous vous réchaufferez dans un gîte rural où vous y goûterez les bons produits locaux.



**Hébergement :**

**Gîte de France**

**Transport :**

**Minibus**

**Capacité :**

**9 places**





**Séjour****Catalogne**

**23 au 30  
avril  
2016**



Venez pendant une semaine, découvrir à travers des activités sportives et culturelles adaptées, de nouvelles coutumes et traditions.

Dans un site agréable et reposant, de nombreuses activités vous seront proposées : visite de Barcelone, Tarragone, New Camp, balades pédestres, à vélos, parc d'attraction Port Aventura, piscine, plage.

**Hébergement :****Gîte****Transport :****Minibus****Capacité :****7 places**



# Séjour

# Spécifique



**Séjour Spécifique :** personne atteinte de troubles du spectre autistique  
Venez quelques jours profiter d'un rythme de vacances en petit groupe.  
Vous pourrez découvrir des activités sportives, culturelles ou de détente.  
Formules avec 2 ou 3 encadrants sans oublier la possibilité de laisser  
à l'établissement le choix de prendre un de ses éducateurs.  
Les activités sont adaptées aux possibilités et aux envies de chacun.



**Hébergement :**

**Gîte**

**Transport :**

**Minibus**

**Capacité :**

**4 places**





**Séjour**

**PIWI**



**16 au 23  
juillet  
2016**



**Séjour Spécifique : personne atteinte du syndrome Prader-Willi**  
Venez une semaine découvrir le Cantal à travers des activités physiques et sportives, des visites culturelles, des moments de détente. Au programme : randonnée, canyoning, patinoire, piscine, mini-golf, musée des volcans, visites de fermes et bien d'autres activités adaptées aux possibilités et aux envies de chacun. Les menus seront pré-établis par une diététicienne.



**Hébergement**

**Gîte**

**Transport :**

**Minibus**

**Capacité :**

**9 places**



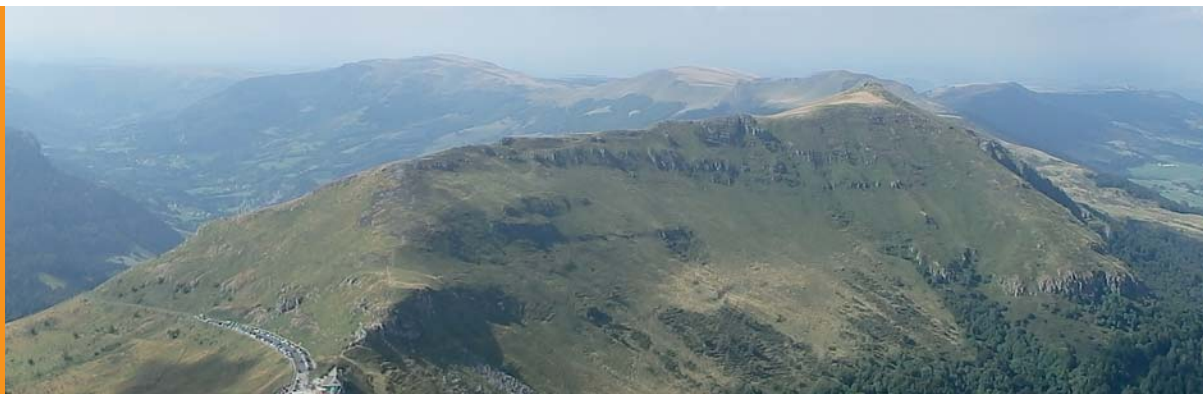


# Séjour

# Détente



**16 au 23  
juillet  
2016**



**Séjour Détente : personne de faible autonomie**

Venez quelques jours en Lozère, Pyrénées Orientales ou en Aveyron pour profiter d'un rythme de vacances en petit groupe.

Vous pourrez découvrir des activités sportives, culturelles ou de détente.

Formules avec 2 encadrants pour 3 vacanciers

Les activités sont adaptées aux possibilités et aux envies de chacun.



**Hébergement :**

**Gîte**

**Transport :**

**Minibus**

**Capacité :**

**6 places**





**Séjour****Pleine Nature**

**30 juillet  
au 20 août  
2016**



Choisissez votre formule pour découvrir l'Aveyron à votre rythme.  
Une, deux ou trois semaines (du samedi au samedi) d'activités physiques et sportives, de détente, de visites culturelles...  
Découvrez VTT, accrobranche, bowling, randonnée, canyoning, canoë, pêche, piscine et bien d'autres activités, toujours adaptées aux possibilités et aux envies de chacun.

**Hébergement :****Gîte****Transport :****Minibus****Capacité :****15 places**

## RECAPITULATIF DES SEJOURS 2016

| SEJOUR            | DATE                                                                                        | PUBLIC et TARIFS*                                                                                                    | ACTIVITES **                                                                                            |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| HIVER             | 20 au 27 février 2016                                                                       | <b>Adultes</b> (plus de 18 ans)<br>Bonne Autonomie : 735 €<br>Moyenne Autonomie : 875 €<br>Faible Autonomie : 1050 € | Raquettes à neige, patinoire, luges, ski, ski de fond, chiens de traîneaux, cinéma, balade, marchés ... |
| CATALOGNE         | 23 au 30 avril 2016                                                                         | Bonne Autonomie : 735 €<br>Moyenne Autonomie : 875 €                                                                 | 2 jours à Port Aventura, visite de la région et de sa culture, Mont Juic ...                            |
| SPECIFIQUE        | Projet spécifique en fonction de la demande des établissements à partir de 3 jours et 620 € |                                                                                                                      | Visite de la région, marchés, balade, équitation, visite de ferme, piscine, bateau...                   |
| DETENTE           | 16 au 23 juillet 2016                                                                       | Faible autonomie : 1200 €<br>2 éducateurs pour 3 vacanciers                                                          | Visite, marchés, balade, bains chaud, piscine...                                                        |
| ETE PIWI          | 16 au 23 juillet 2016                                                                       | Bonne Autonomie : 770 €<br>Moyenne Autonomie : 910 €                                                                 | VTT, randonnée, rafting, escalade, équitation, rabaska, patinoire, musée ...                            |
| ETE PLEINE NATURE | 30 juillet au 20 août 2016<br>***                                                           | Bonne Autonomie : 735 €<br>Moyenne Autonomie : 875 €                                                                 | Visite de la région, VTT, randonnée, piscine, canoë, bateau, équitation ...                             |

\* Pour plus d'informations sur le nombre de place restante, le tarif veuillez nous contacter au 04 67 79 23 40 ou [sejour@mcsa34.com](mailto:sejour@mcsa34.com)

Afin de pouvoir définir au mieux le niveau d'autonomie du vacancier, merci de vous référer au tableau page 10 du dossier d'inscription.

\*\*Les activités sont choisies au début du séjour pour la semaine ou quinzaine en fonction des envies, capacités des vacanciers. Elles sont toujours adaptées à leurs difficultés.  
Les tarifs changent en fonction de l'autonomie des vacanciers afin d'assurer un encadrement de qualité avec des éducateurs qui connaissent le milieu médico-social et sportif.

\*\*\* Possibilité de choisir une, deux ou trois semaines du samedi au samedi

### Montpellier Culture Sport Adapté

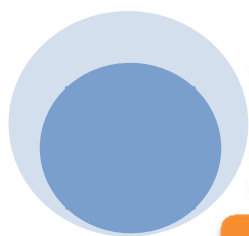
2 rue Ernest Castan 34090 MONTPELLIER

☎ 04 67 79 23 40 / 06 18 03 96 03

Site : [www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)

Email : [contact@mcsa34.com](mailto:contact@mcsa34.com)





## DOSSIER D'INSCRIPTION SEJOURS ET WEEKENDS

**Règlement Séjour du MCSA – 1 – Le règlement n'est pas à joindre au dossier d'inscription**

### Accessibilité séjours

Les séjours et week-ends organisés par le Montpellier Culture Sport Adapté s'adressent aux personnes majeures déficientes intellectuelles et/ou atteintes de troubles psychiques ayant une bonne, moyenne ou faible autonomie (travailleurs d'ESAT, ATO, personnes accueillies en Foyer d'Accueil Spécialisé, FAM, MAS, FLE, IMPro...).  
***Nous organisons également des séjours spécifiques et transferts à la demande des établissements spécialisés.***

### Les séjours

Afin de permettre aux vacanciers d'être acteurs de leur séjour et d'assurer le respect des personnes accueillies, nous préférons limiter les places de nos séjours. Ainsi les séjours sont proposés pour 7 à 15 personnes en prenant en compte l'autonomie des participants, leur rythme de vie. Pour cela, nous distinguons trois groupes d'autonomie en fonction des aptitudes physiques mais également de leur capacité d'adaptation et de communication.  
*Après étude du dossier d'inscription, nous serons susceptibles de vous contacter afin de mieux vous connaître et éventuellement redéfinir le groupe d'autonomie du vacancier.*

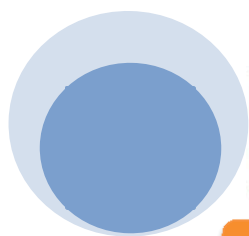
#### Séjour "bonne autonomie"

Le vacancier est autonome pour tous les actes de la vie quotidienne (hygiène, repas..) ainsi que dans ses déplacements. Il peut avoir besoin d'accompagnement ponctuel (prise de médicaments, gestion de l'argent de poche..) et sait demander de l'aide à l'équipe quand il est en difficulté. C'est une personne sociable ne rencontrant pas de problèmes de comportement particuliers. Il peut voyager et sortir seul et ne présente pas de problème moteur important. Il gère ses activités selon ses envies et besoins et n'a pas besoin d'être particulièrement stimulé. Habituellement ces personnes sont en ESAT, IMPro, SAVS, et le taux d'encadrement pourrait-être d'un éducateur pour 6/8 personnes.  
*Pour rester dans nos objectifs de privilégier l'épanouissement de la personne dans un nouvel environnement l'encadrement lors de nos séjours sera d'un accompagnateur pour 4 personnes.*

#### Séjour "moyenne autonomie"

Le vacancier est relativement autonome dans ses déplacements, il a un bon niveau de compréhension et sait se faire comprendre. Il a besoin d'une surveillance car il a des difficultés à se repérer et s'orienter dans l'espace. Il faut parfois le stimuler pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas) et l'aider dans la gestion de son argent de poche et la prise de médicaments. Il participe aisément aux activités proposées selon ses besoins sans être systématiquement motivé. Il peut être autorisé à sortir seul et ne présente pas de difficultés motrices graves mais peut être fatigable. Il n'a pas de problèmes d'énurésie et d'encoprésie. Habituellement ces personnes sont en ESAT, ATO, Accueil de Jour, Foyer de vie, et le taux d'encadrement pourrait-être d'un éducateur pour 4/5 personnes.  
*Pour rester dans nos objectifs de privilégier l'épanouissement de la personne dans un nouvel environnement l'encadrement lors de nos séjours sera d'un accompagnateur pour 3 personnes.*





**Règlement Séjour du MCSA – 2 -**

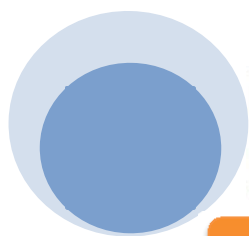
**Séjours "faible autonomie":**

Le vacancier nécessite un accompagnement et/ou une stimulation permanents lors des actes de la vie quotidienne (hygiène, repas, toilette, habillement...). Il ne sait pas gérer son argent de poche et n'est pas autorisé à sortir seul. Il peut avoir des difficultés motrices sans que pour autant celles-ci demandent un appareillage spécifique. Il s'agit d'une personne fatigable ayant un rythme habituellement calme. Il devra être stimulé pour la participation aux activités mais ne pose pas de graves problèmes de comportement ni de sociabilité. Habituellement ces personnes sont en FAM, MAS, et le taux d'encadrement pourrait-être d'un éducateur pour 3/4 personnes.

*Pour rester dans nos objectifs de privilégier l'épanouissement de la personne dans un nouvel environnement l'encadrement lors de nos séjours sera d'un accompagnateur pour 2 personnes.*

**Tableau d'aide pour le niveau d'Autonomie**

|                                             | Bonne Autonomie                                                                                                                                                                                                                         | Moyenne Autonomie                                                                                                                                                                                                                                                                 | Faible Autonomie                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actes de la vie quotidienne</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>-n'a pas besoin d'accompagnement</li><li>-subvient à ses propres besoins (hygiène, gestion de ses affaires...)</li><li>-fait preuve d'initiative</li><li>-Présence discrète de l'équipe</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>-a besoin d'une stimulation pour les actes de la vie quotidienne et d'aide pour gérer ses affaires</li><li>-n'a pas de problème d'énurésie et/ou d'encoprésie</li></ul>                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>-a un besoin constant d'un accompagnateur pour les actes de la vie quotidienne</li><li>-peut avoir besoin de protections (nuit ou jour)</li></ul>                                                                                                          |
| <b>Vie en collectivité</b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>-S'adapte à un nouveau groupe</li><li>-a un bon niveau de compréhension</li><li>-communique sans difficulté</li><li>-possède le langage</li><li>-est social, dynamique..</li></ul>                | <ul style="list-style-type: none"><li>-accepte et intègre les règles de vie en collectivité</li><li>-se fait comprendre même si langage pauvre, bonne capacité de compréhension</li><li>-est habitué à être en contact avec les autres</li><li>-sait s'isoler au besoin</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>-accepte d'évoluer dans un groupe sans chercher la relation aux autres</li><li>-échanges principalement orientés vers l'équipe</li></ul>                                                                                                                   |
| <b>Activité et gestion des temps libres</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>-participe aux activités</li><li>-est totalement autonome dans ses déplacements</li><li>-reste seul sans se mettre en danger (indépendant)</li><li>-n'a pas de problème moteur</li></ul>          | <ul style="list-style-type: none"><li>-a besoin de temps d'adaptation et/ou stimulation pour les nouvelles activités et investissement</li><li>-a besoin de contact avec l'équipe</li><li>-n'a pas de problème moteur, facilement « fatigable »</li></ul>                         | <ul style="list-style-type: none"><li>-a besoin de stimulations sensorielles</li><li>-a besoin de temps libres correspondant principalement à des temps de repos</li><li>-a un rythme plus calme</li><li>-verbalisation très pauvre voire inexistante ; mode de communication complexe</li></ul> |
| <b>Capacité d'adaptation</b>                | <ul style="list-style-type: none"><li>-Se repère dans un nouveau lieu</li><li>-Accepte sans problème un imprévu ou changement de repère</li></ul>                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>-a des difficultés dans le repérage</li><li>-est ritualisé mais peut accepter un changement avec un accompagnement et une préparation</li></ul>                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>-fait difficilement face à des imprévus</li><li>-a besoin de temps forts sécurisants dans la journée</li><li>-a des période d'angoisse</li><li>-se déplace avec l'aide ponctuelle d'un tiers</li></ul>                                                     |



*Règlement Séjour du MCSA – 3 -*

## Encadrement

Nos séjours, week-end et sorties sont encadrés au minimum par deux personnes :

- Un responsable de séjour : Employé au sein du MCSA, diplômé du secteur médico-social ou ayant de l'expérience dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap mental.
- Un ou des professionnels diplômés dans le milieu médico-social (éducateurs sportifs, éducateurs spécialisés, aides médico-psychologique, moniteur éducateurs, veilleurs ...)
- Des personnes ayant de l'expérience avec le public accueilli et/ou dans une formation liée au handicap
- Le coordinateur, vice- président de l'association : il est en lien avec le responsable du séjour. Ils se transmettent les informations tout au long du séjour pour s'assurer de son bon déroulement. Il peut assurer un remplacement ou un rapatriement.

L'équipe encadrante est là pour veiller au bon déroulement du séjour, pour proposer des activités adaptées ainsi que pour assurer l'aide à la vie quotidienne des vacanciers. Son rôle est d'accompagner, mais les premiers acteurs sont les vacanciers eux-mêmes. La prise en charge des personnes accueillies se fait du lever au coucher. L'équipe d'encadrement logeant dans les mêmes locaux que les vacanciers, une présence de nuit est assurée. Aucune ronde ou surveillance particulière n'est organisée. Veiller à bien apprécier la capacité du vacancier à vivre cette situation.

## Tarifs

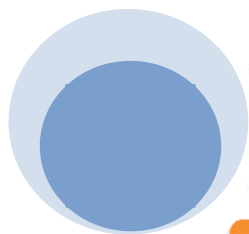
Les tarifs des séjours week-end et sorties sont forfaitaires suivant le type, la durée et le contenu du séjour. Ils comprennent les frais:

- De préparation et d'organisation
- D'encadrement
- De déplacement à partir du lieu de rendez-vous du début du séjour, et ce jusqu'au retour
- D'hébergement et des repas
- Des activités prévues dans le programme du séjour et proposées par l'encadrement. (La non-participation à ces activités par décision du vacancier ne peut donner lieu à remboursement.)

Les tarifs ne comprennent pas :

- **L'adhésion au MCSA**
- **La prise de licence (adhésion FFSA et assurance pour la saison en cours) est OBLIGATOIRE**
- Les dépenses personnelles du vacancier (souvenirs, consommations ...)
- Les frais médicaux et pharmaceutiques éventuels
- Le transport du domicile au lieu de rendez-vous
- Les frais de rapatriement, s'ils ne relèvent pas d'accident, de maladie soudaine et imprévue
- L'assurance annulation est facultative et permet en cas d'annulation pour un événement grave (accident, maladie, décès) avant le départ d'obtenir le remboursement des sommes dues à l'association. Cette annulation ne fonctionne pas en cas d'interruption de séjour.





## DOSSIER D'INSCRIPTION SEJOURS ET WEEKENDS

### Règlement Séjour du MCSA – 4 -

#### Modalités d'inscription / conditions particulières

Une pré-inscription par fax ou mail est possible dans l'attente de recevoir dans les 10 jours le dossier d'inscription. A la réception du dossier avec les fiches de renseignements dûment complétées, signées par le vacancier ou son représentant légal et accompagnées du règlement de l'adhésion et des arrhes de réservation (30 % du coût du séjour, du week-end ou de la sortie), le vacancier sera inscrit. Tout dossier incomplet ne sera pas traité. La confirmation d'inscription définitive ne sera effective qu'à réception du solde du séjour au plus tard 1 mois avant son commencement.

#### Annulation du séjour ou week-end de votre part :

Il vous sera retenu :

- \* Pour toute annulation après inscription : **le montant des arrhes.**
- \* De 60 à 31 jours avant le départ : **50% du montant total du séjour.**
- \* De 30 à 16 jours avant le départ : **75% du montant total du séjour.**
- \* De 15 jours à 7 jours avant le départ : **80% du montant total du séjour**
- \* Moins de 7 jours avant le départ ou séjour ou week-end débuté : **totalité du montant du forfait.**

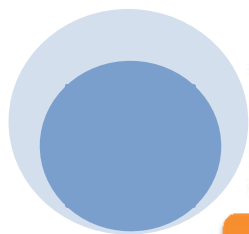
Les cas particuliers seront examinés par le bureau du MCSA suite à une demande écrite.  
Aucun remboursement ne sera consenti en cas de départ anticipé du vacancier lors du séjour.

#### Annulation du séjour ou week-end de notre part :

Si à titre exceptionnel nous étions amenés à annuler ou interrompre un séjour ou week-end nous vous proposerions un nouveau séjour à une autre date ou le remboursement des sommes versées sans aucune indemnisation complémentaire. Nous nous réservons le droit de modifier le contenu des forfaits (lieux, programme...) si les circonstances l'exigent tout en privilégiant l'intérêt des participants. Ces modifications, si elles respectent les dates initiales du séjour ou week-end, ne pourront être retenues comme une annulation de notre fait. Ces modifications n'entraîneront pas de frais supplémentaires pour le vacancier.

#### Assurance annulation :

Elle est facultative et à souscrire au moment de la réservation. Son montant est de 5 % du tarif du séjour. Elle vous permettra d'être remboursé, pour toute annulation justifiée par certificat médical, jusqu'à 48 heures avant le départ. Toute annulation ultérieure à ce délai ne sera prise en considération. Le montant versé au titre de l'assurance annulation ne peut faire l'objet de quelque remboursement.



### Règlement Séjour du MCSA – 5 -

#### Conditions particulières

Le vacancier devra se munir :

- \* De l'original de sa carte d'identité ou de son passeport.
- \* L'original de sa carte d'assuré social et de mutuelle.

Pour les séjours à l'étranger : La carte européenne d'assurance maladie à retirer auprès de la caisse de maladie (nominative, gratuite et valable un an)

#### Renvoi :

Le Montpellier Culture Sport Adapté se réserve le droit de renvoyer un vacancier si celui-ci :

- \* Menace l'intégrité des personnes prises en charge ou de l'équipe encadrante.
- \* Met en danger sa propre sécurité, celle des autres et le bon déroulement du séjour.
- \* S'est inscrit ou a été inscrit à un séjour ne correspondant pas à son niveau d'autonomie.
- \* s'il possède et/ ou consomme toutes formes de produits illicites et /ou interdites

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'exclusion ou de départ anticipé du vacancier.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au Montpellier Culture Sport Adapté dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du week-end ou du séjour pour étude auprès du bureau.

#### Santé

La fiche « Informations médicales » (page 2) doit être obligatoirement remplie avec l'ensemble des informations concernant la santé du patient : régime alimentaire, allergies et contre-indications reconnues, traitements réguliers ou ponctuels. Ce document doit être lisible de tous et signé par le médecin traitant.

Le vacancier devra être muni de ses médicaments en nombre suffisant pour la durée de son séjour dans un semainier, ceux pour le transport dans une enveloppe qui sera remise au responsable au moment du départ. Le pilulier doit être clairement identifiable comme appartenant à la personne (nom du vacancier et posologie). Pour les sachets et gouttes : vous devez renseigner sur la boîte le nom de la personne, le moment de la prise et posologie. Une photocopie de l'ordonnance est obligatoire pour pouvoir donner le traitement au vacancier. Notre personnel d'encadrement n'étant habilité qu'à distribuer le traitement préparé par un professionnel de santé : toute absence de pilulier préparé fera l'objet d'une consultation chez un médecin ou une infirmière qui sera facturée au vacancier, il en sera de même pour toutes absences d'original de prescription médicale s'il manque des médicaments. Par mesure de sécurité les médicaments seront conservés par le responsable du séjour et distribués par l'équipe. Si la personne prend son traitement de manière autonome, ses médicaments lui seront donnés à sa demande mais néanmoins conservés par l'équipe.

Si des soins infirmiers sont nécessaires, il vous faudra prévenir l'association au plus vite afin de pouvoir prévoir l'organisation et faire appel à un professionnel compétent.

Dans le cas où une intervention est nécessaire, le responsable du séjour fait appel aux services médicaux qui s'imposent. Il se charge de prévenir la « personne à prévenir en cas d'urgence » inscrite sur la fiche d'inscription et le coordinateur de l'association.

#### Montpellier Culture Sport Adapté

2 Rue Ernest Castan  
34 090 MONTPELLIER  
Tel / Fax : 04 67 79 23 40  
Email : [sejour@mcsa34.com](mailto:sejour@mcsa34.com)

Mobile : 06 18 03 96 03  
Site : [www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)





## DOSSIER D'INSCRIPTION SEJOURS ET WEEKENDS

### Règlement Séjour du MCSA – 6 -

#### Repas

L'équipe d'encadrement se charge de la confection des repas. Les vacanciers qui le souhaitent aident à la préparation des repas. Les repas sont équilibrés et variés et prennent en compte les contraintes alimentaires (régimes ou allergies). Lors des séjours le planning des menus est élaboré avec les vacanciers pour la semaine. Les aliments sont conservés comme indiqué sur l'emballage. A chaque repas est conservé un plat témoin.

#### Transport

Notre objectif est d'effectuer le transport vers les lieux de séjour dans de bonnes conditions, nous nous rendons directement sur les lieux de séjours en minibus et/ou voiture. Un départ est prévu de Montpellier avec possibilité de récupérer des vacanciers à la Gare Saint-Roch de Montpellier. Selon les lieux des séjours, nous proposons également des prises en charge dans différentes villes, pour cela il suffit de vous mettre en lien avec le responsable de séjour afin d'étudier ensemble la solution la plus adaptée.

#### Activités

Le planning des activités proposées sur la présentation des séjours n'est pas définitif et de nouvelles activités peuvent être proposées. Le programme des activités est établi avec les vacanciers en fonction de leurs envies, capacités (...) mais également en fonction des conditions météorologiques. Le planning est établi en début de semaine et/ou week-end, mais peut être changé en fonction des points expliqués avant, en en discutant avec les vacanciers. Chaque jour une sortie est prévue et lors des activités spécifiques une personne compétente et diplômée accompagnera le groupe selon la réglementation en vigueur.

#### Argent de poche / Objet de valeur

Par mesure de sécurité nous préférons que l'argent de poche du vacancier nous soit remis en début de séjour dans une enveloppe ou un portefeuille clairement identifiable. Une aide effective à la gestion de cet argent de poche peut être effectuée en fonction des fiches de renseignements. De même il est déconseillé d'emporter des objets de valeur dont l'utilité n'est pas avérée.

L'équipe d'encadrement et le MCSA ne peut être tenu pour responsable du vol ou de la perte d'argent et/ou objet de valeur qui ne lui aurait pas été confié au départ du séjour.

#### Linge

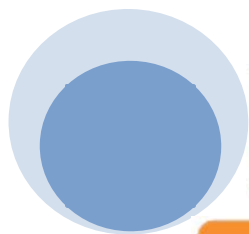
Les vêtements doivent être marqués au nom du vacancier s'il ne sait pas les reconnaître. Le vacancier devra avoir suffisamment de vêtements pour tenir une semaine de séjour. Pour les séjours d'une durée supérieure, l'équipe fera des machines à laver pour éviter d'apporter trop de linge.

Le MCSA se dégage de toute responsabilité quant à l'éventuelle perte de linge ou vêtements, même si l'équipe restera soucieuse que chacun reparte avec son linge.

#### Montpellier Culture Sport Adapté

2 Rue Ernest Castan  
34 090 MONTPELLIER  
Tel / Fax : 04 67 79 23 40  
Email : [sejour@mcsa34.com](mailto:sejour@mcsa34.com)

Mobile : 06 18 03 96 03  
Site : [www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)



## DOSSIER D'INSCRIPTION SEJOURS ET WEEKENDS

### Règlement Séjour du MCSA – 7 -

#### Bilan

A la fin du séjour, l'équipe, le responsable de séjour et le coordinateur restent disponibles pour échanger avec la famille et/ou établissement du vacancier par mail, rendez-vous ou téléphone afin de pouvoir répondre à toutes questions mais également pour faire un point sur l'évolution du vacancier. Si vous avez besoin d'un rapport écrit ou d'un point de vue sur des informations précises quant à une future orientation, n'oubliez pas de nous le dire au début du séjour afin de pouvoir noter les évolutions observées. Le vacancier recevra également un CD « Souvenirs , Souvenirs... » dans les temps suivant le séjour où vous pourrez découvrir avec le vacanciers les photos prises et un compte rendu des journées.

#### Récapitulatif pour la saison 2015/2016

- **L'adhésion au MCSA** (sauf si vous êtes déjà inscrit aux activités hebdomadaires) : 5 €
- **La prise de licence FFSA** : 37,00 € pour les majeurs ; 32,00 € pour les mineurs
- **Tout dossier incomplet ou imprécis pourra vous être retourné ;  
Un dossier complet doit comprendre :**
  - \* le dossier d'inscription page 1
  - \* les informations médicales et certificat médical pages 2/3
  - \* Définir le niveau d'autonomie en vous référant à la grille d'évaluation pages 9 et 10
  - \* 30 % arrhes du séjour, week-end ou de la sortie
  - \* photocopie de l'ordonnance, de l'attestation de la carte vitale et d'une pièce d'identité
  - \* le dossier signé

#### Vos contacts :

**Président :** Mr ANDRE Cyril

**Vice-Président et Coordinateur des séjours :** Mr MARTINEZ Thierry

**Responsable des séjours :** Mlle FERNANDES Céline

#### L'Equipe du MCSA :

Agathe GOUVERNET

Sébastien MALCOR

Antoine TEXIER

Yannick KIEDI HOLEMY

Céline FERNANDES

#### Montpellier Culture Sport Adapté

2 Rue Ernest Castan

34 090 MONTPELLIER

Tel / Fax : 04 67 79 23 40

Email : [sejour@mcsa34.com](mailto:sejour@mcsa34.com)

Mobile : 06 18 03 96 03

Site : [www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)





2, rue Ernest Castan  
34090 Montpellier

04 67 79 23 40  
06 18 03 96 03

[contact@mcsa34.com](mailto:contact@mcsa34.com)

[www.mcsa34.com](http://www.mcsa34.com)

Page Facebook : Montpellier Culture Sport Adapté

